Pyrénées Atlantiques

MAIRIE DE HALSOU

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 décembre 2018
2018ko abenduaren 3an

L'an deux mil dix-huit et le trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de HALSOU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARPENTIER Vincent, Maire / *Bi mila eta zortziko abenduaren hiruan arratsaldeko zortziak, legez deitu Haltsuko Kontseilua bere bilkuretako usaiako tokian bildu da, legeak finkatu kopuruan, CARPENTIER Jaun Auzapezaren lehendakaritzapean.*

Nombre de conseillers / Kontseilari kopurua	
En exercice / Izanekoak	15
Présents / Hor zirenak	11
Procuration	1
Votants / Bozkatu dutenak	12

Présents / Hor zirenak : M. CARPENTIER Vincent, Maire, Mme Nathalie AUCKENTHALER, M. Marc DAUXERRE, adjoints, Mme Nicole TAMOR, M. Eric AMESTOY, Mme Estelle JAMMES, M. Philippe MASSE, Mme Christine DA ROCHA, M. Jean-Jacques EYHERACHAR, M. Erie LATAPPY, M. Xavier-Marie FRANÇOIS,

Absents excusés/barkatuak Mme Marina MACHICOTE, Mme Carine HOURCAILLOU, M. Thierry LOUBIOU, Jean-Michel SAUMONNEAU, absent ayant donné procuration à M. Marc DAUXERRE,

Secrétaire de séance / Bilkurako idazkaria Mme Estelle JAMMES,

Objet de la Délibération : Deliberoaren gaia **Avis sur le projet de PLU en vue de son arrêt par l'Agglomération Pays Basque**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante les motifs qui ont conduit la commune à engager, par délibération en date du 13 avril 2015, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et à fixer les modalités de concertation mises en œuvre à 'occasion de cette révision.

Sont rappelés :

- ✓ le débat du 15 décembre 2016 autour des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- ✓ le transfert de la compétence urbanisme à la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
- ✓ l'accord de la commune de Halsou acté par délibération du 6 février 2017, et donné à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de poursuive la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme engagée par la Commune de Halsou avant le transfert de compétence.

La commune d'Halsou ne peut donc pas approuver le PLU mais préalablement donner son avis avant son approbation par la CAPB. Dès lors la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'apprête à arrêter le projet de PLU et à tirer le bilan de la concertation.

En conséquence Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de l'ensemble du dossier et à en délibérer.

Ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DONNE un avis favorable au projet de PLU d'Halsou tel qu'il a été établi par la Communauté d'Agglomération Pays Basque,

CHARGE M. le Maire de notifier la présente délibération à la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Adopté à l'unanimité
Aho batez onartua

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Gorago idatzi egunean, hilabetean eta urtean egina eta deliberatua.
Izenpetzeak erregistroan dira.
Kopia ziurtatua
Le Maire / *Auzapeza*,

47-2018

Nom de l'entité publique	Commune de HALSOU
Numéro de l'acte	47-2018
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	2.1 - Documents d'urbanisme
Objet de l'acte	avis sur le projet de PLU en vue de son arrêt par l'Agglomération Pays Basque
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	064-216402552-20181203-47-2018-DE
Date de transmission de l'acte	05/12/2018
Date de réception de l'accuse de réception	05/12/2018